

Résidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri
Tribunal de Territoire

Ruhengeri le 19/4/58.



n. 155 / A 14
19/4/58

19

Ruhengeri

Monsieur l'Administrateur de Territoire
Ruhengeri

Monsieur l'Administrateur,

n. A/470/A.I.14

En suite à votre lettre n. A/416/A.I.14

J'ai l'honneur de vous faire savoir et conformément aux ordres de votre lettre n. A/100/A.I. du 27/4/1958, le Tribunal a autorisé M. KARIGARI à se faire inscrire pour révision de son affaire; Celui-ci s'en alla chez lui et ne se présenta qu'avant hier avec ses frais d'inscription.

Leur affaire fut entendue à ce jour, et fut suspendue à cause des témoins qui devaient comparaitre.

Les témoins présents hier, l'affaire ne peut être tranchée à cause de l'absence de KARARINA qui était devenu malade.

Je vous prie, Monsieur l'Administrateur de bien vouloir l'expression de ma haute considération.

Le Juge du Tribunal de Territoire.
Limulunda. L.

Limulunda